

**BELGISCHE BIJDAGEN
TOT DE MILITAIRE GESCHIEDENIS**

**CAHIERS BELGES
D'HISTOIRE MILITAIRE**

KONINKLIJK LEGERMUSEUM
Jubelpark 3



MUSÉE ROYAL DE L'ARMÉE
Parc du Cinquantenaire 3

DECEMBER 2006

DECEMBRE 2006

Entre méfiance et intégration : les germanophones dans l'armée belge (1920-1955)

1. Remarques introductives ¹

Le rattachement des deux cercles allemands d'Eupen et Malmedy à la Belgique après la Première Guerre mondiale posa très rapidement le problème de l'intégration des « frères retrouvés » dans l'armée belge. Comment intégrer des miliciens dont les pères et frères avaient encore combattu dans l'armée impériale ? Quelles mesures le MDN et l'EMGA prirent-ils à l'égard de miliciens dont la plupart ne maîtrisaient que la langue allemande ? A quel point les autorités militaires tenaient-elles compte de la situation politique et sociale très complexe dans les nouveaux cantons où un groupe « pro-belge » et un groupe « pro-allemand » (ou révisionniste) s'affrontaient irréductiblement ? ² Comment situer cette problématique dans le contexte de la restructuration dont l'armée belge fut l'objet entre les deux guerres ? Telles sont les questions auxquelles le présent article tente de répondre. En suivant l'évolution de la situation des miliciens germanophones, de leur intégration dans l'armée et de leurs problèmes linguistiques, nous allons approcher une question cruciale : la création d'unités germanophones dans l'armée belge pendant l'entre-deux-guerres fut-elle oui ou non une erreur ? Cette question n'est pas seulement posée par l'historien qui traite du sujet après plus de soixante ans, elle était également au centre des débats des responsables de la politique militaire au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. C'est pourquoi il convient de se pencher également sur la ré-intégration des germanophones dans l'armée à l'issue d'un conflit qui avait vu 8700 soldats des cantons d'Eupen-Malmedy-Saint-Vith combattre dans la *Wehrmacht* (dont plus de 3200 qui y avaient perdu leur vie). C'était la période de l'épuration civique et d'une politique

1 Cet article repose essentiellement sur des recherches entreprises dans le cadre de notre mémoire de licence en histoire, présenté à l'ULg en 2001 et dirigé par le Prof. Francis Balace. Il a été publié dans une version allemande : Christoph Brüll, *Die deutschsprachigen Einheiten in der belgischen Armee zwischen den beiden Weltkriegen*, Saint-Vith, 2004.

Afin de faciliter la lecture du texte, toutes les citations allemandes ont été traduites par l'auteur.

2 Sur ce conflit, voir Alain Colignon, « Ostkantone », in : *Les dix-huit jours*, (Jours de Guerre, t.2), Bruxelles, 1990, p. 105-113, ou notre récente tentative de résumer l'état de la recherche sur l'histoire contemporaine de la Communauté germanophone : Christoph Brüll, « Un passé mouvementé : l'histoire de la Communauté germanophone de Belgique », in : Katrin Stangherlin, *La Communauté germanophone de Belgique – Die Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens*, Bruges, 2005, p. 17-47.

d'assimilation renforcée poursuivie par le gouvernement belge dans la petite région à l'est du pays.³

2. L'introduction du service militaire dans la région d'Eupen-Malmedy

Les communes des deux anciens cercles prussiens n'étaient pas immédiatement rattachées à la Belgique. On créa le « Gouvernement Eupen-Malmedy », dirigé par un Haut Commissaire, le lieutenant-général Herman Baltia. Celui-ci y exerçait le pouvoir exécutif. Sur le plan législatif, le Parlement ne possédait que le droit de voter le budget et d'adopter des lois en passant outre le Haut Commissaire. « Prenez soin que tout marche sans problème et que les coûts restent raisonnables. Vous serez comme le gouverneur d'une colonie qui reste directement en contact avec la métropole ». Voilà comment le Premier ministre, Léon Delacroix, définit la mission de Baltia dans une lettre adressée au Haut Commissaire.⁴

Le 11 janvier 1920, Baltia publia un décret contenant les principes politiques et sociaux qui devaient régir la vie publique des « frères retrouvés » jusqu'à leur intégration définitive dans l'Etat belge. L'article 8 de cette « proclamation Baltia » stipulait que « le service militaire ne sera pas exigé dans les cercles pendant quatre ans »⁵. Par cette disposition, les autorités tinrent compte du fait que des parents proches des miliciens potentiels avaient porté l'uniforme allemand pendant la Grande Guerre.

Cependant, dès la fin de l'année 1920, peu après que la Société des Nations ait entériné les résultats de la consultation populaire prévue par le Traité de Versailles – et qui est entrée dans l'histoire sous le nom de « petite farce belge »⁶ – le MDN commença à faire de la publicité dans les cantons d'Eupen-Malmedy-Saint-Vith en vue de recruter des volontaires.⁷ Ceux-ci eurent le choix de leurs unités dans tous les CA, à l'exception de ceux qui ne jouissaient pas d'une connaissance suffisante de la langue française et qui furent instruits à l'école des sous-officiers d'infanterie du 3 CA à Huy.⁸

En vue de l'introduction du service militaire, le MDN tenta de récolter des informations auprès du gouvernement français. Le 1^{er} mai 1923, l'attaché militaire français à Bruxelles contacta son ministre de Guerre et l'état-major général de l'armée française. Il transmit trois questions auxquelles le MDN souhaitait des réponses et qui concernaient l'intégration des miliciens d'Alsace-Lorraine dans l'armée.⁹ La réponse française fut loin de répondre aux besoins de l'EMGA puisque le problème linguistique n'y fut pas soulevé. D'une manière générale, les jeunes du contingent d'Alsace-Lorraine étaient affectés selon les règles communes. Afin d'obtenir une dissémination suffisante, ces recrues furent réparties entre les corps des troupes de toutes armes des régions du nord et de l'est. L'incorporation dans l'armée du Rhin devait constituer une exception.¹⁰

Dans le courant de l'année 1923, tous les « Néo-Belges » nés en 1904 durent s'inscrire dans des listes de milice dans leurs communes. Finalement, en février 1924 les premiers miliciens provenant des cantons furent incorporés dans l'armée belge. Pour la ville d'Eupen, on comptait 91 recrues.¹¹ En ce qui concerne l'intégralité du territoire d'Eupen-Malmedy, nous comptons 210 miliciens pour l'année 1925¹², 375 pour l'année 1926¹³. En 1927, 268 jeunes hommes originaires d'Eupen-Malmedy firent leur service¹⁴, un an plus tard leur nombre s'éleva à 330¹⁵.

Six mois après que les premiers miliciens eupenois aient été enrôlés, le conseiller communal socialiste Karl Weiss protesta contre cette intégration dans l'armée belge. L'ordre du jour du conseil communal comporta une « Protestation contre l'incorporation de fils eupenois dans l'armée belge, avant que nous ne soyons des Belges à part entière ». Weiss ajouta qu'il devait être inconcevable d'effectuer son service militaire sans protection parlementaire.¹⁶

Au moment de l'intervention de Weiss, le Parlement commença justement à discuter d'une loi d'intégration définitive pour le territoire d'Eupen-Malmedy qui devait aboutir à l'abolition du gouvernement transitoire. Si on considère que l'introduction du service militaire dans les Etats de l'Europe occidentale et centrale pendant le « long 19^e siècle » créa précisément le symbole du « citoyen comme soldat », on ne peut que souligner que l'argumentation de Weiss était tout à fait concluante. En fait, on enrôlait ici des jeunes gens d'une région dont les

3 Freddy Cremer et Werner Mießen, *Spuren. Materialien zur Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens*. Einführung, Eupen, 1996, p. 15-29 ; Brüll, « Un passé... », p. 36-40.

4 Cremer et Mießen, *Spuren...*, p. 9.

5 Le texte de la proclamation : AMAEB 10792, *Proclamation Baltia*, 11.01.1920 ; Leo Hermanns, « Eupen 1920, von Deutschland nach Belgien », in : *Geschichtliches Eupen. Zeitschrift des Eupener Geschichts- und Museumsvereins*, 2000 (34), p. 47-74 (version allemande).

6 Heinz Doepgen, *Die Abtretung des Gebietes von Eupen-Malmedy an Belgien im Jahr 1920*, Bonn, 1920, p. 151-212 ; Klaus Pabst, « Eupen-Malmedy in der belgischen Regierungs- und Parteienpolitik 1914-1940 », in : *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. 76 (édition spéciale), 1964, p. 279-288 ; Cremer et Mießen, *Spuren...*, p. 9-10 ; Brüll, « Un passé... », p. 26-27.

7 Pabst, « Eupen-Malmedy... », p. 315.

8 Daniel Baltus, *L'insertion des germanophones dans l'armée belge depuis le traité de Versailles*, mém. inédit ERM, Bruxelles, 1990, p. 39.

9 MRAHM, *Serot Alméras Latour pour M. le ministre de la guerre*, 01.05.1923, inventaire de l'entre-deux-guerres, dossier VIII : cantons rédimés.

10 MRAHM, *Colonel Chabert, chef du premier bureau, pour attaché militaire à Bruxelles*, 10.05.1923, inventaire de l'entre-deux-guerres, dossier VIII : cantons rédimés.

11 AEE, *Militärwesen und Zurückstellungsanträge*, inventaire de la ville d'Eupen : époque contemporaine, Acta specialia.

12 *Annuaire statistique de la Belgique et du Congo belge*, 1925-1926, p. 130.

13 *Idem*, 1927-1928, p. 131.

14 *Ibidem*.

15 *Idem*, 1929-1930, p. 137.

16 AEE, *Karl Weiss pour Collège du bourgmestre et des échevins de la ville d'Eupen*, 07.10.1924, inventaire de la ville d'Eupen : époque contemporaine, n°580/115.

habitants ne possédaient même pas encore tous les droits de citoyens d'Etat.¹⁷ Son collègue socialiste Joseph Werson abonda dans le même sens lors d'une séance du conseil communal à Malmedy.¹⁸

Le Haut Commissaire ne partagea pas ces opinions. Pour lui, l'enrôlement des miliciens n'avait rien à voir avec le vote de la loi d'intégration par le Parlement. C'est ce qu'il avança lors d'une réunion avec la députation permanente de la province de Liège.¹⁹ Il précisa que l'instruction devait se faire en langue allemande avec des instructeurs provenant des régions de Montzen et d'Arlon, capables de se faire comprendre en allemand et les volontaires recrutés par le MDN après 1920 à Eupen-Malmedy.

On peut se demander pourquoi les protestations s'élevaient seulement à un moment où les premiers miliciens étaient déjà incorporés depuis un certain temps. A défaut de sources pouvant éclairer la question, nous devons penser que c'était la discussion autour de la loi d'intégration qui remit la question sur le devant de la scène. La loi fut d'ailleurs votée le 6 mars 1925, les habitants d'Eupen-Malmedy devenant des Belges à part entière le 1^{er} janvier 1926 (même s'ils pouvaient déjà participer aux élections parlementaires de 1925).

Contrairement aux promesses du général Baltia, les jeunes miliciens étaient le plus souvent affectés à des unités flamandes. A Bruxelles, on croyait que les officiers de ces unités arriveraient à se faire comprendre plus facilement en allemand. Dès le début des incorporations, les autorités militaires recontraient donc un problème crucial : la pénurie d'officiers maîtrisant l'allemand. Un échange de lettres entre le commandant du 15 Li, le commandement de la 2DI et le commandement du 2CA (région d'Anvers) nous fournit des informations précieuses à cet égard. En janvier 1925, le commandant du 15 Li se plaignit auprès du général commandant la 2DI du fait qu'à la 6e Cie du II/15Li, composée de miliciens germanophones, il n'y avait ni lieutenant, ni sous-lieutenant. Le commandement de la 2DI en référé au commandement du 2CA en précisant « la situation difficile qui est faite au personnel du II/15. Ce bataillon a incorporé la quasi-totalité des miliciens d'Eupen et de Malmedy ayant le choix de leur garnison. Or, la plupart de ces jeunes ne possèdent que la langue allemande et l'instruction devrait leur être donnée dans cette langue ». La réponse de l'état-major du 2CA fut on ne peut plus laconique : « Non ! ».²⁰

A la fin de sa lettre, le commandant de la 2DI avait fait remarquer qu'« il en eut été autrement si ces miliciens avaient été dispersés dans un plus grand nombre d'unités. Constituant dès lors dans une masse le petit nombre, ils auraient pu être

contraints de choisir la classe d'instruction flamande ou française et auraient été amenés à apprendre rapidement et par la force même des choses une de nos deux langues nationales ». Même si nous ne disposons pas d'autres documents, on peut penser que ce passage ne reflétait pas une opinion isolée. Somme toute, la situation était donc peu claire. D'un côté, on ne s'opposait pas à l'incorporation des germanophones dans une même unité, d'un autre, on ne pouvait pas en tirer les conséquences et garantir une instruction dans la langue maternelle de ces miliciens.

A cet égard, les discussions autour de l'emploi des langues dans l'armée belge pendant l'année 1928 changèrent la donne.

3. D'une loi à l'autre : les années 1928-1938

3.1 LES DISCUSSIONS AUTOUR DU RÉGIME LINGUISTIQUE DE L'ARMÉE

Le gouvernement Jaspar II, entré en fonction en 1927, projeta une grande réforme militaire qui devait s'occuper de l'organisation de l'armée et du régime linguistique de celle-ci. Afin de donner une base solide à cette réforme, on instaura une commission mixte, composée de militaires de carrière et de parlementaires. Elle avait pour mission d'écouter un certain nombre d'experts et de formuler des propositions pouvant être intégrées dans la loi. Seuls les socialistes refusèrent de faire partie de cette commission, ils avaient déclaré à la Chambre qu'ils n'avaient pas confiance en elle.²¹

Les discussions autour de la réorganisation de l'armée²² et des revendications linguistiques flamandes²³ furent âpres et le sort des miliciens germanophones ne fut évoqué qu'une seule fois lors de la 28^e séance le 20 mars 1928. Le député catholique de Turnhout, Van Hoeck, proposa dans un discours qu'il qualifia lui-même d'« audacieux »²⁴ que « la région d'Eupen-Malmedy-Saint-Vith sera rattachée à la troisième région de recrutement [provinces de Liège, Luxembourg, Namur et les communes wallonnes des arrondissements de Tongres et de Hasselt]. L'instruction des miliciens d'expression allemande se fera en allemand ».²⁵ Le rapport de la commission ne mentionne aucune réaction face à cette proposition. Lors de sa dernière séance, le 3 avril 1928, la commission vota un ordre du jour précisant « que le régime linguistique de l'armée doit être basée :

17 Sur l'introduction du service militaire personnel obligatoire, voir : Christian Jansen (éd.), *Der Bürger als Soldat. Die Militarisation europäischer Gesellschaften im langen 19. Jahrhundert: ein internationaler Vergleich*, Essen, 2004.

18 *Eupener Nachrichten*, 03.11.1924, p. 2.

19 *Idem*, 16.10.1924, p. 2.

20 L'échange de lettres dans : MRAHM, *Fonds Personnel et Recrutement*, boîte 54.

21 Richard Boijen, *De taalwetgeving in het belgische leger (1830-1940)*, Travaux du centre d'histoire militaire n°26, Bruxelles, 1992, p. 184.

22 Guido Provoost, *Vlaanderen en het militair-politieke beleid in België tussen de twee wereldoorlogen. Het frans-belgisch militair akkoord van 1920*, t.1, Louvain, 1976, p. 409-427.

23 Boijen, *taalwetgeving...*, p. 183-189.

24 ULB, *Papiers Paul Hymans*, dossier 255 : rapports de la commission mixte, séance du 20 mars 1928, p. 236.

25 *Idem*, p. 234.

- a. sur l'instruction complète du soldat dans sa langue maternelle
- b. sur la nécessité de l'emploi de cette langue dans les rapports de l'officier avec ses subordonnés jusque et y compris la justice militaire
- c. sur l'unité du commandement ».

Cet ordre du jour avait été proposé par l'inspecteur général de l'infanterie, le lieutenant-général Borremans, par l'ancien ministre de la DN, Albert Devèze, et par l'ancien Premier ministre, le vicomte Prosper Poullet, qui fut le rapporteur de la commission devant le Parlement.²⁶

Au Parlement à qui revenait la charge de formuler des lois sur base des propositions de la commission mixte, les journées furent longues et les discussions semblèrent interminables. Le 8 août 1928, le député socialiste de l'arrondissement de Verviers, Marc Somerhausen, un défenseur infatigable des intérêts des « Néo-Belges », préconisa la création d'unités germanophones dans les cantons d'Eupen, Malmedy et Saint-Vith. « Mais entre les habitants de la nouvelle et de l'ancienne Belgique la différence de mentalité est très grande. Entre les jeunes dont le père ou le frère a été tué au service de l'armée allemande et les jeunes gens de l'ancienne Belgique qui ont le souvenir de la guerre et de toutes les traditions qui s'y rattachent, il y a un fossé qui n'est pas encore comblé ».²⁷ Parmi les nombreux députés qui s'opposèrent à ce point de vue, le libéral Louis Joris clama que « les mêmes incidents se présenteraient, mais au lieu de se produire entre individus, ce serait entre unités, et ce serait bien plus grave ».²⁸

Un mois plus tard, Somerhausen s'adressa à nouveau aux députés avec une intervention qui dura plus d'une heure et qui provoqua à certains moments l'hilarité générale sur les bancs de la Chambre.²⁹ Il commença son discours en constatant que dans le canton d'Eupen et dans la moitié du canton de Malmedy « 50000 Belges ne connaissent pas un traître mot de français ou de flamand. Il suit que les conscrits originaires de ces contrées doivent recevoir en allemand leur instruction militaire ». Et il poursuivit : « Puisque l'allemand est une de nos langues nationales, il est indispensable, pour donner l'enseignement à ces quelques 371 miliciens qui seront incorporés chaque année qu'il y ait des instructeurs possédant l'allemand. C'est pourquoi j'ai déposé un 1^{er} amendement ainsi conçu : La connaissance du français et du flamand est obligatoire pour l'accession au grade de sous-lieutenant dans le cadre actif. Toutefois, la connaissance du flamand peut être remplacée par celle de l'allemand ».³⁰ Lorsque le député catholique de Verviers, Winandy, objecta à Somerhausen que la loi prévoyait déjà l'instruction des mili-

ciens dans leur langue maternelle, celui-ci rétorqua qu'il n'avait pas pu découvrir une allusion à la langue allemande dans le rapport de Poullet et qu'il ne voyait aucune assurance gouvernementale.³¹

Le ministre de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale, Henri Heyman, fit remarquer que les officiers qui instruisaient les soldats germanophones connaissaient tous l'allemand.³² A l'appui de chiffres, Somerhausen contesta ces affirmations en expliquant qu'à « Eupen, il y a un officier qui connaît l'allemand, à Verviers deux, à Malmedy, il n'y en a pas. A Eupen, il y a un sous-officier qui connaît l'allemand, un à Verviers, un à Malmedy. Ainsi donc pour instruire les 400 miliciens de langue allemande et qui constitueraient un bataillon de trois compagnies, vous ne disposerez que de trois officiers et de trois sous-officiers. C'est notoirement insuffisant ».³³ La conclusion de Somerhausen constitua une véritable mise en garde du gouvernement : « Si vous repoussez ces amendements, si vous votez certains articles où il n'est question que de deux langues nationales, les gens d'Eupen et de Saint-Vith en concluront que leur langue à eux n'est pas une langue nationale en Belgique et que le vote du Parlement les retranche à la nation belge. Si c'est cela que vous voulez, faites-le ; mais, alors, vous prendrez la responsabilité de votre vote et de l'interprétation qu'on lui donnera dans une région à la défense des intérêts de laquelle je m'attache ».³⁴ Bien que Somerhausen n'ait pas été seul à exprimer ses craintes concernant la pénurie d'officiers maîtrisant l'allemand et sur les effets négatifs qui pourraient en résulter, les propositions d'amendements qu'il soumit à l'assemblée, de même que des initiatives similaires des députés Léon-Eli Troclet (socialiste) et Philippe van Isacker (catholique) furent repoussées. Dans les territoires concernés, le *Grenz-Echo*, un journal de tendance catholique fondé en 1927 par le Sénateur Pierre David et des milieux catholiques verviétois pour favoriser l'intégration des « Néo-Belges » dans la nouvelle patrie, condamna par la voix de son rédacteur en chef, Henri Michel, les propos de Somerhausen. Il insista sur le fait que la proposition de loi garantirait l'instruction des soldats dans leur langue maternelle – comme l'avaient également fait certains députés –, de plus, on nia le droit du socialiste Somerhausen de prendre la parole au nom de la population de la région profondément ancrée dans la foi catholique.³⁵

La nouvelle loi de milice fut finalement promulguée dans le *Moniteur* du 10 novembre 1928. Outre le régime linguistique, elle contenait des dispositions concernant une durée de service variable.³⁶ L'article 11 stipulait : « L'instruction

26 *Idem*, séance du 3 avril 1928, p. 275. Voir aussi : Albert Crahay, *L'armée belge entre les deux guerres*, Bruxelles, 1978, p. 32.

27 *Annales Parlementaires Chambre*, 1928, p. 2029.

28 *Ibidem*.

29 *Idem*, p. 2341-2346. Le débat prit un tourment folklorique au moment où Somerhausen parla de son temps d'instructeur des miliciens flamands. Il décrivit alors la langue très bizarre dont les instructeurs se servaient, une sorte de charabia franco-flamand (*idem*, p. 2345).

30 *Idem*, p. 2343.

31 *Idem*, p. 2344.

32 *Ibidem*. Heinrich Bischoff, *Die deutsche Sprache in Belgien*, Eupen, 1931, p. 101 commente : « Alors que tout le monde savait que les garçons d'Eupen ou de Saint-Vith furent dressés avec les Flamands et qu'il n'y eut que quelques officiers connaissant l'allemand ».

33 *Annales Parlementaires Chambre*, 1928, p. 2345.

34 *Idem*, p. 2346.

35 *Grenz-Echo*, 12.09.1928, p. 3.

36 Boijen, *taalwetgeving...*, p. 204.

complète du soldat se donne dans la langue maternelle. A cette fin, les soldats seront groupés par unités linguistiques dont l'importance ne sera pas inférieure à la compagnie ou unité correspondante. Ces unités seront réunies dans le cadre du bataillon ou du groupe correspondant d'un même régime linguistique chaque fois que leur nombre le permettra. La langue maternelle est celle de la commune où il est inscrit pour la milice, sauf le droit pour l'intéressé, qui déclare que sa langue maternelle n'est pas celle de la commune, de demander sa désignation pour une autre garnison ou pour une unité d'un autre régime linguistique [...].³⁷

Il convient donc de s'interroger dans la suite, si les autorités chargées de mettre la réforme sur la bonne voie réussirent à garantir aux miliciens germanophones une instruction dans leur langue maternelle.

3.2 L'APPLICATION DE LA LOI DU 7 NOVEMBRE 1928

La conséquence la plus marquante de l'application de la loi sur l'emploi des langues de 1928 à partir de la classe de 1930 fut la diminution considérable du nombre d'unités comportant des miliciens germanophones. Si les 329 miliciens de la classe 1928 avaient encore été dispersés dans pas moins de 24 unités (même si une grande partie étaient en garnison à Eupen et Verviers), la plupart des germanophones effectuèrent désormais leur service militaire dans le CT/3 CA (Elsenborn), le 3A (Liège), le 2Cy (Eupen), plus tard dans la 6^e Cie du 14^{ème} de Ligne qui devint l'unité germanophone « par excellence » de l'entre-deux-guerres et chez les ChA (après la disparition du 10^{ème} de Ligne en 1934).³⁸ Il faut également mentionner le nombre assez élevé de miliciens germanophones qui choisirent une unité de langue française pour leur service militaire.³⁹ Il est intéressant de noter à cet égard que des familles de tendance pro-allemande – surtout dans le canton d'Eupen – n'hésitèrent pas à envoyer leur fils dans ces unités pour approfondir l'apprentissage du français.⁴⁰

3.3 « CELUI QUI NE FAIT PAS SON SERVICE MILITAIRE, N'EST PAS UN VRAI HOMME ! ». LES MILICIENS GERMANOPHONES ET LA RADICALISATION DU CONFLIT ENTRE PRO-BELGES ET PRO-ALLEMANDS

L'évolution de la fin des années 1920 qui, à Eupen-Malmedy, avait vu une polarisation grandissante entre ceux qui s'étaient accommodés de la nouvelle patrie et les partisans d'un retour à l'Allemagne ou d'une consultation populaire secrète.

Cette polarisation y menait, après la prise de pouvoir du NSDAP en Allemagne en janvier 1933, à la formation d'une « barrière de communication » (Heidi Christmann) entre les deux camps.⁴¹ Il serait donc intéressant de voir si cette radicalisation eut des conséquences sur l'attitude des soldats originaires de la région. Force est de constater qu'une réponse claire ne peut être donnée. Pour toute la période 1923-1939, un seul incident allant dans cette direction est conservé dans les archives.

Le 30 juin 1933, le cabinet du ministre de la DN, le libéral Albert Devèze, reçut une lettre du Colonel B.E.M Mathias, commandant du 3A à Liège.⁴² L'officier y transmet un courrier de lecteur du journal verviétois *La Presse* datant du 24 juin 1933. « Un de ces derniers dimanches, j'ai eu le regret de devoir 'encore une fois' assister au manque de patriotisme et de tenue de certains soldats domiciliés dans la région d'Hergenrath et faisant partie du 3^e régiment d'artillerie de campagne de Liège. [...] Ils étaient au nombre de cinq et plus ou moins en état d'ébriété. Alors, remarquant que le nombre de voyageurs 'nouveaux-belges' était supérieur au deux voyageurs 'anciens Belges', abstraction faite des remarques désobligeantes adressées à l'égard de notre armée, ils ne se sont pas limités à entonner des chants en usage jadis à l'armée allemande, lors de l'occupation de la Belgique, mais avec une attitude de provocation honteuse, ils ont, malgré mon intervention, chanté le *Horst-Wessel-Lied* (chanson nationale d'Hitler) [sic] à la grande joie des *Heimabündler* présents. [...] Je proteste contre ces agissements, qui, hélas !, ne se répètent que trop souvent [...] ». Le Colonel continua sa lettre en signalant qu'il avait mené une enquête dans les deux batteries de langue allemande qui avait abouti à la découverte du militaire en cause, le soldat Laschet de la 7^e batterie, habitant à Hergenrath. « Il a été puni de huit jours de cachot pour le motif suivant : 'Originaire de Hergenrath et rentrant de permission, légèrement pris de boisson, avoir dans le train entonné un chant nationaliste étranger qui, dans les cantons rédimés, est une provocation du régime existant'. D'autres soldats d'expression allemande dont je possède le nom ont voyagé dans le même train que le soldat Laschet. Il n'est pas prouvé qu'ils ont participé à la manifestation ».

Répétons-nous. Il s'agit du seul incident qui a laissé des traces dans la documentation. Nous savons par contre que des soldats qui entonnaient des chants allemands n'étaient pas rares. Cependant, à la différence de l'incident décrit, c'étaient pratiquement toujours des chants nationalistes allemands, non pas nazis.⁴³

Le nombre d'incidents était-il vraiment aussi réduit ? Et, s'il y en a eu davantage, pourquoi n'ont-ils pas laissé de traces ? Plusieurs éléments de réponses peuvent être avancés. En premier lieu, il convient de signaler la destruction et la perte de sources concernant l'armée belge. Une partie de la documentation officielle ne nous est donc pas parvenue. D'autres éléments peuvent être reconstitués par des indices. Nous observons que des incidents n'ont eu lieu qu'en dehors de la

³⁷ *Moniteur belge*, 1928, p. 4640.

³⁸ *Journal Militaire Officiel*, 1930, p. 405-406. Voir également : V.C. Michem, « L'influence des lois de milice et linguistique sur l'organisation de l'armée », in : *Bulletin Belge des Sciences Militaires*, XII-5, 1931, p. 484.

³⁹ Pour des données chiffrées : *Journal Militaire Officiel*, 1930, tableau D.

⁴⁰ Informations recueillies par des interviews réalisées dans le cadre de notre mémoire de licence, voir : Brüll, *Die deutschsprachigen Einheiten...*, p. 53 et 122.

⁴¹ Brüll, « Un passé... », p. 29-30.

⁴² MRAHM, *Colonel B.E.M. Mathias pour MDN*, 29.06.1933, Fonds Cabinet MDN, dossier 1934.

⁴³ Pabst, « Eupen-Malmedy... », p. 315 n. 218.

troupe. La connaissance des incidents posait déjà problème – le commandant du 3A n'avait-il pas appris l'incident décrit seulement par la lecture d'un journal ? De plus, la désignation et la punition des responsables n'étaient pas évidentes dans de telles circonstances. L'argument principal en faveur d'un nombre assez réduit d'incidents graves nous semble résider dans la mentalité de beaucoup de germanophones. Le service militaire était considéré comme une sorte d'école de discipline – indépendamment du pays dont on portait l'uniforme. Le mot célèbre qui circulait alors « Celui qui ne fait pas son service militaire, n'est pas un vrai homme ! », indique également qu'avoir des problèmes avec les autorités militaires n'était pas bien vu dans les cantons « néo-belges ».

Le *Volkstumskampf* nazi qui gagnait également en intensité dans les territoires d'Eupen-Malmedy – symbolisé par la création d'un parti, le *Heimattreue Front* (HF), dont les structures furent similaires à celles du NSDAP, et d'organisations para-militaires camouflées – atteignit également les anciens miliciens qui furent invités à rejoindre la *Kameradschaftliche Vereinigung* qui regroupait les vétérans de l'armée impériale à l'image du *Kyffhäuser-Bund* allemand. Les leaders de ce groupement étaient d'ailleurs les mêmes que les dirigeants du HF.⁴⁴ Cela montre encore que les miliciens pouvaient bel et bien être touchés par la propagande allemande. Toutefois, leur comportement à l'armée semble peu avoir été influencé par ces menées.

Un autre indice est livré par les rapports du *Verein für das Deutschtum im Ausland*, qui avait été formé pour soutenir des minorités allemandes à l'étranger, mais qui s'alignait vite sur la ligne du parti après 1933. Les mentions des miliciens germanophones y étaient très rares. Dans un rapport de 1937 ou 1938 relatant une visite du Roi Léopold III dans le camp d'Elsenborn, on peut lire : « [...] et l'idée d'une troupe belge qui en défilant entonne le chant de la liberté (Horst-Wessel-Lied) est certainement particulière à première vue. C'est alors qu'on se souvient de la dernière inspection des manœuvres au camp d'Elsenborn. En effet, la visite du Roi était attendue, et tous les jeunes d'Eupen-Malmedy ont dû rendre leurs armes pour cause de 'nettoyage', ont eu service à la gare et n'ont reçu leurs armes non nettoyées qu'après le départ du Roi ».⁴⁵ Il ne nous était plus possible de vérifier ces données. Mais, vrai ou pas, c'était exactement le genre de récits qui permettait à la propagande allemande de faire disparaître la limite entre vérité et fiction qui atteindra son paroxysme pendant la drôle de guerre.

D'autres pays s'inquiétèrent également des activités pro-allemandes dans les cantons. La peur se transforma même parfois en angoisse. Après la rémilitarisation de la Rhénanie en mars 1936, le consul général de France à Liège, Sarrien, écrivit à son ministre de Guerre : « Que dire également des compagnies ou des batteries, peu nombreuses, il est vrai, dont les hommes sont d'expression allemande

et dont l'esprit est profondément allemand ? Il ne faut évidemment pas compter sur elles. Il est fâcheux qu'à Eupen, en particulier, le bataillon de carabiniers cyclistes comprenne une ou deux compagnies allemandes. Mon impression, confirmée par les officiers de ce bataillon, est qu'elles passeront à l'ennemi dès la première attaque ».⁴⁶ Le rapport du diplomate fut accompagné d'une note de l'attaché militaire français à Bruxelles, le général Riedlinger. L'opinion du militaire fut beaucoup plus nuancée que celle du civil : « Certes, il est permis de conserver des doutes sur le loyalisme des populations allemandes d'Eupen et de Malmedy, et, à mon avis, c'est une erreur d'avoir constitué à la frontière des unités spéciales où les jeunes appartenant à ces régions viennent faire leur service militaire et dans lesquelles les commandements se font dans leur langue maternelle : il eut été préférable de les envoyer dans des garnisons de l'intérieur, au milieu des Belges ; il s'y produira, sans doute, des défections ; mais affirmer qu'elles passeront à l'ennemi dès la première attaque me paraît pour le moins excessif ».⁴⁷

Ces observations critiques et sceptiques à l'égard de l'existence d'unités de langue allemande au sein de l'armée belge contrastent fortement avec la perception par les soldats germanophones de leur service militaire. La plupart des témoins interrogés n'ont pas pu constater que ces unités se différencieraient des unités francophones ou flamandes. Certes, l'utilisation de la source orale que constituent ces interviews nécessite quelques précautions. On peut notamment penser que l'expérience de porter l'uniforme belge est souvent positivement confrontée à l'enrôlement dans l'armée allemande quelques années plus tard. De plus, les expériences – souvent terribles – vécues au front de l'est ont probablement éclipsé le temps du service militaire belge – logiquement beaucoup moins spectaculaire.⁴⁸

Des conflits linguistiques, tant redoutés par les critiques des unités germanophones, semblent avoir été rares au sein de la garnison d'Eupen. Au contraire, lorsqu'en octobre 1937 le commandant du 2Cy quitta cette troupe, le doyen d'Eupen, Keufgens, insista sur le mérite de cet officier d'avoir « accordé les mêmes droits à tous les soldats, quelque soit leur langue ».⁴⁹

Les quelques traces dont nous disposons sur la vie militaire dans une unité germanophone soulignent souvent un aspect bien particulier : le folklore. Aux fêtes de Noël 1937, on put lire dans le *Grenz-Echo* : « Pour les soldats qui n'ont pas pu être envoyés en congé, il y a eu des fêtes au sein de la troupe. Au 14^e Li, les membres de la 6^e compagnie, miliciens de nos cantons, formèrent une chorale pour chanter des chants de Noël allemands au Réveillon, ce qui leur fit obtenir les

44 *Grenz-Echo*, 27.01.1938, p. 3 + 25.10.1938, p. 3 ; *Eupener Nachrichten*, 14.05.1940, p. 4.

45 LVR, *Eupener Brief*, n°4742.

46 *Documents Diplomatiques Français*, 2e série, t.1 (janvier – mars 1936), Paris, 1963, n°468, p. 617-618, 13.03.1936.

47 *Idem*, n°467, p. 616-617, 19.03.1936.

48 Cf. Brüll, *Die deutschsprachigen Einheiten...*, p. 7-8 et 11.

49 *Grenz-Echo*, 25.10.1937, p. 3.

applaudissements de la part de leurs officiers et de leurs camarades ».⁵⁰ Dans un commentaire, le lieutenant Defraiteur confirma que les soldats germanophones étaient beaucoup appréciés par les autres miliciens : « Ils chantent comme des dieux et personne ne saura les égaler, de sorte qu'ils se retrouvent avec leurs chants allemands au centre des intérêts de leurs camarades pendant les manœuvres et maintenant pendant les fêtes de Noël ».⁵¹

Le *Grenz-Echo*, toujours soucieux de présenter la Belgique sous un angle favorable, eut une autre occasion de le faire en août 1938 lorsque le congrès de l'*Union nationale des sous-officiers*, réunissant des sous-officiers français, néerlandais et belges, fut organisé à Eupen. « L'association des sous-officiers d'Eupen qui a dû organiser ce congrès, peut être fière et affirmer qu'elle a contribué à faire apprécier et aimer Eupen partout dans le pays ».⁵² Remarquons que la presse révisionniste ne mentionna même pas cet événement.

Quelques semaines plus tard, la crise de Munich tenait en haleine tout un continent. Elle provoqua une mise sur pied de paix renforcée de l'armée belge. Pour trouver des informations sur le sort des germanophones pendant ces journées, nous devons à nouveau avoir recours à la presse. On y apprend que de nombreux mobilisés durent se rendre à Louvain, lieu de rassemblement du 2^e Cy.⁵³ Lorsque le cauchemar international prit fin peu après, le *Grenz-Echo* reproduisit l'opinion de quelques soldats : « J'aurais aimé de continuer encore pendant huit jours ! ».⁵⁴ Au pays de Liège, trois classes de langue allemande ayant effectué leur service dans les batteries du III/5A furent mobilisées et mises à la disposition du III/3A devenu francophone.⁵⁵ A en croire le sous-lieutenant Paul E. Charlier, l'entente entre germanophones et francophones était parfaite. Les incidents qui eurent lieu, puisèrent leur origine dans une consommation d'alcool abusive...⁵⁶ La démobilisation se déroula également sans aucun problème.⁵⁷

Malgré les critiques, on peut penser que la vie des miliciens germanophones de l'armée belge était le plus souvent « normale ». Les discussions autour de la nouvelle loi sur l'emploi des langues à l'armée soulignèrent alors une nouvelle fois le problème le plus important concernant ces soldats : les difficultés récurrentes de disposer d'un nombre suffisant d'officiers maîtrisant l'allemand.

50 *Idem*, 27.12.1937, p. 3.

51 *Idem*, 29.12.1937, p. 3.

52 *Idem*, p. 16.08.1938, p. 3.

53 *Idem*, p. 28.09.1938, p. 3.

54 *Idem*, p. 03.10.1938, p. 3.

55 Paul E. Charlier, *Nos artilleurs de langue allemande (7^e Bie/III/5A)*, s.l., s.d., p. 11.

56 *Ibidem*.

57 *Idem*, p. 12.

3.4 LA LOI SUR L'EMPLOI DES LANGUES À L'ARMÉE DE 1938

Dix ans après que la loi de 1928 ait instauré des compagnies et bataillons unilingues, une nouvelle loi étendait l'unilinguisme au niveau des régiments.⁵⁸ Lors des discussions au Parlement qui débutèrent en 1936, aucun parlementaire ne mentionna expressément les intérêts des soldats germanophones comme Marc Somerhausen l'avait fait en 1938. La loi du 30 juillet 1938 fut publiée au *Moniteur* le 22-23 août 1938. L'article 21 stipulait que « peuvent seuls être affectés à une unité d'expression allemande les officiers et gradés subalternes qui justifient par un examen de la connaissance effective de la langue allemande ».⁵⁹ La loi ne spécifiait pas la nature de cet examen. On peut cependant imaginer que l'interprétation en était très souple pour ne pas tomber dans une situation encore plus problématique. Ce fut aussi le ton d'une remarque du ministre de la DN, le lieutenant-général Henri Denis, devant les députés de la Chambre : « Je dois cependant faire une réserve. Il pourrait se produire à un moment donné que nous ne disposions pas de suffisamment d'officiers connaissant la langue allemande. Cette dernière, tout en étant considérée comme langue nationale, est parlée par une infime minorité de Belges. Par conséquent, je suis d'accord sur le principe, mais je ne voudrais pas, permettez-moi l'expression, qu'on me cherchât des puces si, à un moment déterminé, je ne puis donner satisfaction à cet égard ».⁶⁰

En pratique, les autorités tentèrent de fournir les notions de bases en allemand, mais ne purent empêcher que les germanophones se retrouvent souvent avec des miliciens francophones. On compta sur la bonne volonté des recrues : « Il suffira de faire appel aux sentiments patriotiques de ces jeunes gens parce qu'ils s'efforcent d'être à la hauteur de la noble et lourde tâche qui leur incomberait en temps de guerre à la tête d'une unité combattante ».⁶¹

4. Au bord de la guerre (1939-1940)

4.1 QUELLE NORMALITÉ ?

« [...] Dès les premiers événements en Tchécoslovaquie en 1938, tous les germanophones furent retirés des unités de frontières pour être casernés plus à

58 Tandis que Boijen, *taalwetgeving...*, p. 249 parle de « *deerde keer, goede keer* », Francis Balace, « Quelle armée pour la Belgique ? », in : *Les dix-huit jours*, (Jours de Guerre, 2), Bruxelles, 1990, p. 44 commente : « Nul ne peut aujourd'hui contester de bonne foi que la nouvelle loi linguistique du 30 juillet 1938, promulguée peu avant la mobilisation partielle de la crise de Munich, ne correspondait pas à la réalité politico-sociale du pays et à une volonté de cohésion renforcée ».

59 *Moniteur belge*, 1938, p. 5243.

60 *Annales Parlementaires Chambre*, 1938, p. 2086.

61 SGRS/SA, *Dossier sur l'application de la loi relative à l'usage des langues à l'armée en ce qui concerne l'instruction de la troupe et les cadres*, 1938, cité d'après : Balhus, *L'insertion des germanophones...*, p. 44.

l'intérieur du pays ». ⁶² Cette affirmation de Baltus nous conduit au cœur de la problématique de la réaction des autorités militaires face à la situation, de plus en plus tendue dans les territoires d'Eupen-Malmedy-Saint-Vith. Il est certain que l'EMGA ne pouvait fermer les yeux sur ces difficultés. Or, nous avons vu que depuis le début des années 1930 un nombre croissant de miliciens germanophones effectuaient leur service dans une unité en garnison à l'intérieur du pays, le plus souvent à Liège. La seule unité frontalière comportant des germanophones était alors le 2Cy à Eupen. Et on peut constater que déjà depuis 1935 et certainement depuis 1937 le nombre de soldats de langue allemande y avait diminué. ⁶³ Il nous semble donc difficile d'établir un lien immédiat avec les événements internationaux de 1938. Par contre, on peut soupçonner qu'il y ait eu un processus de méfiance progressive dans le chef des autorités militaires.

Le seul mouvement de troupes connu à cette époque date de 1939 : le transfert de la 6Cie/14Li de Liège à Bruxelles. Cette unité était « également utilis[e] comme régiment de garde. Un tel régiment doit fournir les gardes pour les châteaux royaux, le Parlement, ... et remplir des charges d'honneur ». ⁶⁴ Dans ce cas précis, parler d'un transfert par méfiance paraîtrait tout de même assez osé.

Les procès d'après-guerre permirent finalement de découvrir que les unités germanophones furent les cibles de certaines missions d'espionnages en 1939. Au moins deux agents de la *Sipo* se trouvèrent parmi les sous-officiers de la 6Cie/14Li. ⁶⁵ Un autre sous-officier manifesta des tendances clairement pro-allemandes. ⁶⁶ D'autre part, l'ancien sous-lieutenant Paul Charlier se souvient que l'adjudant de la batterie germanophone du III/5A, le premier maréchal de logis, Pierre Delvoye, fit partie du 2^e bureau et travailla pour l'*Intelligence Service*. ⁶⁷

⁶² Baltus, *L'insertion des germanophones...*, p. 44.

⁶³ Il s'agit de conclusions prudentes que nous avons tirées des interviews réalisées avec d'anciens miliciens. De plus, une collection de récits de guerre par d'anciens enrôlés dans la *Wehrmacht* comporte également quelques allusions au service militaire belge : Heinrich Toussaint, *Verlorene Jahre. Schicksale einer Kriegsgeneration im Grenzland*, Eupen, 1987 et Id., *Bittere Erfahrungen. Schicksale einer Kriegsgeneration im Grenzland II*, Eupen, 1987. On y constate que les 2Cy y apparaissent effectivement plus rarement depuis 1937. Mentionnons tout de même qu'il s'agit d'un échantillon d'anciens soldats qui ne peuvent pas prétendre être représentatifs pour tous les anciens miliciens germanophones de l'entre-deux-guerres.

⁶⁴ *Grenz-Echo*, 26.01.1939, p. 3.

⁶⁵ Archives privées (Prof. F. Balace), *Agents belges aux services de la Gestapo*.

⁶⁶ Archives privées (Prof. F. Balace), *Témoignage d'après-guerre de M. Jean Salzburger, instructeur à la 6^{ème} Compagnie du 14^{ème} Régiment de Ligne*.

⁶⁷ Charlier, *Nos artilleurs...*, p. 8. Sur ces activités, voir : Etienne Verhoeyen, «Les honorables correspondants», in : *Jours de sursis*, (Jours de guerre, t.1), Bruxelles, 1990, p. 121-125 et Id., «Honorables correspondants : citoyens belges et services de renseignements alliés en période de neutralité», in : *R.B.H.M.*, 1992/6, p. 449-462 et 1992/7, p. 511-535.

4.2 LA MOBILISATION GÉNÉRALE DU 25 AOÛT 1939

Entre le 25 août 1939, date de la proclamation de la phase A du plan de mobilisation de l'armée belge ⁶⁸, et le 10 mai 1940, 1560 jeunes hommes des cantons d'Eupen, Malmedy et Saint-Vith furent rappelés sous le drapeau. Pour la ville d'Eupen, nous sommes en possession d'un fichier concernant les réservistes mobilisés : 92 furent mobilisés entre le 26 et le 31 août 1939, 220 en septembre, 26 en octobre, 8 en novembre et 10 en décembre. En 1940, 6 soldats furent rappelés en janvier, 7 en février, 5 en mars, 6 en avril et même encore 2 en mai. La plupart du temps, on les trouve dans des unités habituelles, telle la 6^e Cie/14Li (24 hommes), le 3 ChA (14), 6 ChA (15), 3A (26), 7^e, 8^e et 9^e Bie/III/5A (71), CT (67 ; surtout CT/4DI et CT/8DI) et chez les cyclistes (13). Certains furent envoyés dans des unités de dédoublement, telles que le 31Li, en garnison à Spa (31 hommes). Dix-neuf Eupenois se retrouvèrent dans des unités de travail, les Troupes Auxiliaires d'Armée (TAA) dont nous allons encore parler. ⁶⁹

La vague de solidarité qui régnait dans tout le pays atteignit également les mobilisés néo-belges. A Eupen, une grande collecte en leur soutien fut annoncée par le bourgmestre, Hugo Zimmermann, au *Grenz-Echo* : « Si tous supportent, collectent, travaillent et sacrifient, les cœurs seront chauffés [...]. Aidez à aider ! ». ⁷⁰ Cependant, tout le monde ne partageait pas l'avis du bourgmestre, selon lequel une action coordonnée était la meilleure solution. Si les employeurs et entrepreneurs de la ville d'Eupen étaient prêts à collaborer avec l'administration communale ⁷¹, le *Ortsgruppe* (section locale) du *HF* fit savoir à Zimmermann qu'elle ne laisserait pas tomber ses propres actions qui suivaient l'exemple du *Winterhilfswerk* du *NSDAP*. ⁷²

Le *Grenz-Echo* publia régulièrement des demandes de soldats réclamant des journaux et de la lecture pour « faire passer le temps ». ⁷³ Le MDN surveilla de près ces demandes et interdit la lecture de certaines publications, notamment des ouvrages d'origine allemande. ⁷⁴

⁶⁸ Sur les plans de mobilisation, voir : Francis Balace, «Quelle armée pour la Belgique ?», in : *Les dix-huit jours*, (Jours de Guerre, t.2), Bruxelles, 1990, p. 48.

⁶⁹ ABE, *Liste des mobilisés de la ville d'Eupen*, inventaire de la ville d'Eupen : époque contemporaine, n°54/111.

⁷⁰ *Grenz-Echo*, 27.10.1939, p. 3.

⁷¹ ABE, *Carl Bourseaux pour Collège du Bourgmestre et des Echevins*, 23.10.1939, inventaire de la ville d'Eupen : époque contemporaine, n°54/121.

⁷² ABE, *Ortsgruppe HF Eupen pour Collège du Bourgmestre et des Echevins*, 24.10.1939, inventaire de la ville d'Eupen : époque contemporaine, n°54/121.

⁷³ *Grenz-Echo*, 14.12.1939, p. 3. Autres appels : 15.12.1939, 19.12.1939, 05.01.1940, 17.01.1940, 24.01.1940, 13.03.1940, 08.04.1940, 11.04.1940.

⁷⁴ Capitaine-Commandant Leynen (commandant 14TAA) pour Commandants 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e Compagnies, 10.05.1940, reproduit dans : Werner Mießen et Freddy Cremer (éd.), *Spuren. Materialien zur Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens*, Eupen, 1996, Farde 2: 1939-1944, n°3.

Pour approcher la vie des mobilisés germanophones, nous disposons d'un témoignage précieux que nous avons déjà cité à plusieurs reprises : un récit de Paul Charlier, le futur président du consistoire de l'église protestante de Belgique, alors sous-lieutenant au III/5A.⁷⁵ En outre, nous trouvons des informations dans une interview de Charlier que le CEGES avait réalisée en 1979.⁷⁶ Le témoignage de Charlier peut sûrement être considéré comme une source de premier ordre. Un nombre important de germanophones effectua son service militaire au 5A depuis 1930, plus de 70 Eupénois y furent mobilisés durant la drôle de guerre.

« L'unité à laquelle j'appartenais, le IIIe groupe du 5A, avait été instruite en allemand et était commandé en allemand. Les soldats du groupe venaient à peu près tous de la région frontière [...], plus quelques isolés, nés dans des familles belges vivant en Allemagne ou en Europe centrale. Ces garçons provenaient de villages où le catholicisme était pratiqué par toute la population, sans exception ; ces jeunes gens et leurs familles étaient des pratiquants très convaincus, exécutant scrupuleusement tous les exercices religieux prescrits par l'Eglise. C'étaient des hommes corrects, très travailleurs, durs à la peine : en fait d'excellents soldats ». ⁷⁷ Voilà comment le sous-lieutenant Charlier présenta ses troupes.

Le 5A était composé d'hommes des classes 1931 à 1934. Il fit partie de l'artillerie divisionnaire de la 8DI à Namur.⁷⁸ Ses mouvements furent nombreux. Les garnisons de base en étaient les forts au sud-est de Namur. En appui d'un régiment de chasseurs à pied, il passa quelques semaines à Gosselies avant de gagner les environs d'Anvers. Ensuite, il retourna à Namur.⁷⁹ « Vivant continuellement en déplacement, l'unité effective était la batterie ; les gradés parlaient tous le français, même s'ils n'étaient pas tous francophones de naissance ». ⁸⁰

Pendant les longs mois de la mobilisation, le folklore – élément caractéristique des unités de langue allemande – jouait un rôle essentiel. Charlier insiste beaucoup sur l'appréciation favorable dont jouissaient les soldats dans les villages de cantonnement : « Dans les villages où nous séjournions quelques jours, voire quelques semaines, les conducteurs aidaient leurs hôtes à rentrer les moissons, à battre le grain ou à soigner le bétail. [...] jamais les cultivateurs locaux n'avaient reçu une aide aussi importante et dynamique. Il faut ajouter cela la discipline de la troupe qui était absolument exceptionnelle ». ⁸¹ Cette dernière phrase revêt un intérêt particulier, puisqu'elle émane d'un officier qui est parfaitement au courant des tendances politiques des membres de son unité.

Par tradition, les germanophones embellirent les messes de Noël avec leurs chants.⁸² Au printemps de 1940 eurent lieu des « Soirées germanophones » dans les cantonnements des TAA en Flandre. La presse eupénoise – pro-belge et révisionniste – ne manqua pas de souligner le succès rencontré par ses événements.⁸³

Si tous ces récits semblent refléter une vie « normale » pour les mobilisés germanophones (pour autant qu'on puisse parler de normalité dans les circonstances exceptionnelles que sont des mobilisations), l'évocation des TAA nous conduit à un des chapitres les plus nébuleux dans l'histoire des Belges de langue allemande au 20^e siècle.

4.3 LES TROUPES AUXILIAIRES D'ARMÉE : UNE TACHE NOIRE DANS L'HISTOIRE DES BELGES GERMANOPHONES

Si le passé récent des Belges de langue allemande peut légitimement être qualifié de mouvementé, le problème des TAA en constitue un des aspects les plus sombres. La propagande – allemande et belge – a réussi à effacer toutes les distinctions entre vérité historique et fiction. Quel est le problème ? La tradition orale et écrite des 60 dernières années était claire : Après la mobilisation de 1939, on aurait retiré *tous* les germanophones de leurs unités régulières pour les verser dans des unités de travail, les TAA. Celles-ci devinrent alors dans le jargon des cantons les *Tiere aller Art*, les « animaux toutes espèces », du fait qu'il provenaient d'unités différentes. Dans ces TAA, les soldats germanophones n'auraient pas eu d'armes. Cette humiliation aurait alors justifié les désertions des jeunes hommes qui auraient franchi la frontière belgo-allemande pour s'engager dans la *Wehrmacht*.⁸⁴ La question qui en découle et qui n'a pas encore trouvé une réponse satisfaisante est de savoir si le versement dans les TAA était un signe de méfiance (propagande allemande) ou si les TAA étaient de simples unités de travail (propagande belge). Dans cette dernière perspective, on aurait mis les germanophones dans ces unités pour empêcher des troubles psychologiques en cas de guerre : on aurait voulu éviter que ces soldats doivent combattre des membres de leur famille allemands.⁸⁵

Toutefois, la tradition orale ne connaît que peu de nuances et est souvent tributaire de sources décrivant une réalité apparente où tout est soit noir soit blanc. De plus, la documentation disponible ne permettait pas de réponse sans équivoque. Dans nos écrits précédents, nous avons tenté de rassembler toutes les données disponibles et d'en tirer la vision la plus nuancée et claire possible.⁸⁶ La plus

⁷⁵ Paul E. Charlier, *Nos artilleurs de langue allemande*, s.l., s.d.

⁷⁶ CEGES, *Interview avec Paul Charlier, président du consistoire général de l'église protestante de Belgique*. Par J.-J. Devaere, 09.04.1979, Inventaire Interviews n°B300.

⁷⁷ *Idem*, p. 5.

⁷⁸ Charlier, *Nos artilleurs*..., p. 12.

⁷⁹ *Idem*, p. 13.

⁸⁰ *Idem*, p. 14.

⁸¹ *Ibidem*.

⁸² *Idem*, p. 15 et CEGES, *Interview*..., p. 5.

⁸³ *Grenz-Echo*, 05.04.1940, p. 3 et 23.04.1940, p. 1-2 ; *Eupener Nachrichten*, 13.03.1940, p. 3.

⁸⁴ Des exemples pour ces traditions en Communauté germanophone : Johann Cloot, « Dunkle Stunden der Geschichte. Vor mehr als 50 Jahren : Säuberung (2. Teil) », in : *Geschichtliches Eupen. Zeitschrift des Eupener Geschichts- und Museumsvereins*, 2005 (39), p. 137-139 ; Gottfried Sarlette, « Die Eisenbahnstrecke Nr. 45 Jünkerath-Weywertz am 10. Mai 1940 », in : *Zwischen Venn und Schneifel*, 2005/8, p. 161-162.

⁸⁵ Toussaint, *Bittere Erfahrungen*..., p. 286.

⁸⁶ Brüll, *Die deutschsprachigen Einheiten*..., p. 84-88.

grande difficulté consistait en l'absence de tout document officiel contemporain, émanant du MDN ou de l'EMGA. Les quelques données que la section historique de l'EMGA fournit au lendemain de la Seconde Guerre mondiale n'étaient pas non plus de nature à résoudre la problématique. A cet égard, une récente découverte dans les archives du ministère des Affaires étrangères apporte de nouveaux éléments – assez spectaculaires – au dossier. Il s'agit d'une lettre issue du Cabinet du Premier ministre, adressée à un ambassadeur dont le nom n'y figure pas, mais qui vraisemblablement occupait une place au sein du ministère.⁸⁷ Un nouvel examen de la documentation disponible à la lumière de cette découverte s'impose donc.

Le plan de mobilisation de l'armée belge prévoyait sept régiments de TAA, chacun composé de trois bataillons. Jusqu'au 10 mai 1940, il n'y avait que trois régiments qui avaient été constitués, le 14TAA ne comptant pratiquement que des soldats germanophones.⁸⁸ Selon le général Gillet, chef de la section historique de l'EMGA, les charges des TAA étaient celles d'unité auxiliaire qui s'occupait de travaux de construction et de retranchement. Chaque bataillon disposait de 25 armes. Dans ces renseignements d'après-guerre, aucune trace de méfiance.

Cela se lit différemment sous la plume d'un officier de l'époque : « Tous ceux qui n'offraient pas toute garantie avaient pu être renvoyés dans une unité spéciale de travailleurs ».⁸⁹ Un officier du 14TAA se souvint : « L'unité à laquelle j'appartenais était composée de tous les éléments des cercles d'Eupen, Malmedy et Saint-Vith, d'expression allemande, sur lesquels on ne pouvait pas se fier et qui, pour cette raison, n'étaient pas armés ».⁹⁰ Ici, la méfiance apparaît clairement.

Les données les plus contradictoires existent par rapport aux classes de miliciens mobilisés dans les TAA. La version la plus extrême parle de tous les germanophones. La version la plus répandue parle de tous les réservistes, les miliciens des classes 1939 et 1940 auraient été affectés à des unités régulières.⁹¹ D'autres prétendent que, seules, les classes 1936-1938 auraient été mobilisées dans les TAA.⁹² Ces affirmations semblent être confirmées par les récits de Charlier, cités précédemment, qui avait parlé des classes 1931-1934 au 5A. La liste eupenoise des mobilisés contient 19 noms sur 408 affectés aux TAA.⁹³ Le

secrétaire communal de Saint-Vith estima que 10 à 12% des mobilisés de sa ville se seraient trouvés dans des TAA le 10 mai 1940.⁹⁴ Sur base de ces informations, nos conclusions récentes semblaient claires : prétendre que tous les germanophones auraient fait partie des TAA relève du mythe. Le rôle de la méfiance dans le versement dans les TAA était manifeste, elles n'étaient pas de simples unités de travail.⁹⁵

Les éléments de chronologie jouent ici un rôle crucial. Schärer avait reproduit une information de la section historique de l'EMGA disant que les mobilisés (non pas les miliciens) auraient été affectés aux TAA dès le mois d'août 1939. La liste eupenoise note les premières affectations aux TAA pour le mois de décembre 1939. Les récits de Charlier sur une unité régulière – décrivant la moisson et les messes de Noël – peuvent facilement être situés dans l'automne/début hiver 1939.

Un informateur allemand relate dans un rapport pour le VDA datant du mois de janvier 1940 : « Une grande partie des soldats originaires d'Eupen-Malmedy a été amassée à Saint-Nicolas près d'Anvers pour former une unité spéciale non armée qu'on utilise pour des travaux de routes et autres activités et qui souffre d'un traitement très dur ».⁹⁶ Au début du mois d'avril, le cordonnier eupenois Karl Schmitzer, qui en tant que représentant au *NS-Reichsbund für Leibeserziehungen*, entretenait des relations étroites avec des autorités allemandes, transmet un rapport de même contenu au VDA pour ajouter que « dans ces compagnies règne la plus grande discipline, dans le style de prisonniers. Par opposition, on trouve le manque de discipline dans les autres parties de la troupe où les officiers doivent supplier leurs équipes pour qu'elles fassent le nécessaire et où des bagarres avec des sous-officiers sont fréquentes ».⁹⁷ Ces rapports sont en relation étroite avec une vague de désertions de soldats germanophones dont nous aurons encore l'occasion de parler. Il est curieux de voir que le seul grand article qui parut dans la presse révisionniste sur les TAA ne spécifia pas la nature de celles-ci. Il se contenta de souligner la bonne ambiance régnant entre population civile flamande et soldats germanophones.⁹⁸

Le moment est venu de confronter ces informations recueillies par l'historiographie à la lettre du cabinet du Premier ministre, récemment découverte. Puisqu'il s'agit d'une pièce tant attendue dans le dossier – le premier document émanant des autorités, nous allons en citer de larges extraits. Une annexe jointe à la lettre, intitulée « Situation, à l'armée, des miliciens originaires des cantons d'Eupen, Malmedy et Saint-Vith », expose la problématique. « Dès le début de la mobilisation, l'autorité militaire s'est inquiétée de l'affectation à donner aux mili-

87 AMAEB 11246 A (Eupen-Malmedy), *Cabinet du Premier ministre pour Ambassadeur*, 05.04.1940. Je remercie M. Carlo Lejeune pour avoir communiqué et transmis sa découverte.

88 Toussaint, *Bittere Erfahrungen...*, p. 285 ; Martin R. Schärer, *Deutsche Annexionspolitik im Westen. Die Wiedereingliederung Eupen-Malmedys im Zweiten Weltkrieg*, Frankfurt/Main, 1975, p. 159-160.

89 SGRS/SA, *Dossier du 2^e régiment de Carabiniers Cyclistes*, cité d'après : Baltus, *L'insertion des germanophones...*, p. 45.

90 SGRS/SA, *Rapport du lieutenant de réserve Wagner, dossier du 14TAA*, cité d'après : Baltus, *L'insertion des germanophones...*, p. 48.

91 Schärer, *Annexionspolitik...*, p. 159-160. L'auteur se base sur des données de la section historique de l'EMGA. Plus d'une décennie avant Schärer, Klaus Pabst avait déjà avancé cette hypothèse (Pabst, «Eupen-Malmedy...», p. 316 n. 220).

92 Brüll, *Die deutschsprachigen Einheiten...*, p. 85.

93 Cf. n. 70.

94 Toussaint, *Bittere Erfahrungen...*, p. 286.

95 Brüll, *Die deutschsprachigen Einheiten...*, p. 88.

96 LVR, *Bericht über die Lage in Eupen-Malmedy vor und nach dem belgischen Alarm im Januar 1940*, n°4745.

97 LVR, *NS-Reichsbund für Leibeserziehungen. Bericht von Karl Schmitzer aus Eupen*, 01.04.1940, n°4741.

98 *Eupener Nachrichten*, 23.03.1940, p. 3.

ciens des cantons de l'Est. Il ne fait pas de doute, en effet, que si 50% de ces miliciens se sont ralliés au régime belge, il reste 50% d'éléments douteux et parfois même nettement suspects. [...] Désirant, [...] dans un but de sécurité, vider les régions de l'est des jeunes gens du *Heimattreue Front* en âge et non encore mobilisés, l'EMGA a, avec raison, rappelé ces éléments sous les armes. Tous ces miliciens ont été versés dans des compagnies de travailleurs ou de dépôts et parcs et cantonnés à l'intérieur du territoire ».⁹⁹ Jusque là, les informations se recoupent avec les hypothèses avancées par les historiens. Une partie des mobilisés, celle qui n'« offrait pas toutes les garanties » a été versée dans les TAA et cantonnée à l'intérieur du pays. Mais la suite de la lettre indique un changement d'attitude à l'EMGA : « Mais, aujourd'hui, sans faire la distinction qui s'impose entre les bons et les mauvais éléments, l'autorité militaire a versé presque tous les jeunes gens probelges originaires de ces régions dans ces compagnies de travailleurs ».¹⁰⁰ Le problème réside dans la formulation « presque tous les jeunes gens probelges » qui est on ne peut plus extensible. On ne peut cependant contester la réalité de cette décision de l'EMGA. Dans le contexte de l'alarme de janvier 1940 (« Maasmechelen »), la 6^e Cie/14Li a été retirée de la ceinture de fortifications liégeoise pour être affectée aux TAA.¹⁰¹

Au cabinet de Premier ministre, on craignait alors que les efforts d'assimilation de la région soient mis en péril. L'auteur de la lettre, le chef de cabinet adjoint Taymans¹⁰², considéra que les conséquences de cette mesure « peuvent être graves pour le développement de l'idée belge dans ces régions ». Un tel état de choses « ne manque pas d'être exploité par le *Heimattreue Front* », il donnerait une motivation incontestable aux déserteurs potentiels.¹⁰³ Le 5 février 1940, le Premier ministre protesta auprès du lieutenant-général Denis, ministre de la DN, contre les mesures prises par l'EMGA. Ce dernier prit alors la décision de verser les « bons éléments » dans des compagnies de travailleurs armées et de garder les « mauvais éléments » dans des compagnies de travailleurs non armées. L'auteur de la lettre note : « La solution adoptée par l'EMGA n'est pas de nature à donner satisfaction ».¹⁰⁴ Dans la partie introductive de sa lettre qui reflète donc la situation du début du mois d'avril 1940, il s'en montra frustré : « Le G.Q.G. maintient son point de vue et refuse de reverser dans des unités 'combattantes' les éléments connus comme nettement loyaux de ces régions ».¹⁰⁵ Du côté militaire, certains – tels que le lieutenant-général de Krahé, commandant du 3CA (Liège) – semblèrent

d'ailleurs partager les plaintes émanant du Cabinet du Premier ministre, tout comme le gouverneur de la province de Liège.¹⁰⁶

Au bout du compte, toutes les questions restent-elles ouvertes ? Reconsidérons nos sources. Les principales traces dont nous disposons, la liste des mobilisés eupenois et le témoignage de secrétaire communal de Saint-Vith – reposant probablement sur les mêmes données concernant sa ville – tenaient-elles compte de changements et rechangements d'unités ? Probablement non. De plus, nous allons voir que, lorsqu'un mois après la rédaction de la lettre, la guerre éclata sur le front de l'ouest avec l'invasion de la Belgique par la *Wehrmacht*, des soldats germanophones se retrouvent bel et bien dans des unités « combattantes ». Il apparaît qu'une réponse définitive qui résoudrait toutes les énigmes est loin. Tenons-nous aux faits :

- La méfiance envers les germanophones est la seule et unique raison pour leur affectation dans les TAA, unités de travail pas ou peu armées.
- Ces affectations sont le résultat d'un ordre des autorités militaires.
- La date de cet ordre n'est pas connue. Nous devons croire qu'elle se situe probablement à la fin de 1939.
- Après l'alarme du mois de janvier 1940, l'EMGA ne différenciait plus entre éléments loyaux et éléments douteux. L'ordre était généralisé.
- Les plus hautes instances politiques du pays ne semblaient pas d'accord avec les mesures des autorités militaires et plaidaient pour un « reversement » des éléments loyaux dans des unités combattantes.
- Toutes les conjectures sur les classes de milice affectées aux TAA ou pas ne sauraient être résolues sur base de la documentation disponible. Elle fournissent néanmoins des indices.
- Le fait que des soldats germanophones aient vécu la campagne des dix-huit jours dans des unités combattantes suggère que finalement un ordre de reversement ait été donné. Par contre, il est impossible d'en connaître le déroulement. Jusqu'à présent, aucun mécanisme systématique ne peut être reconnu.

4.4 LES DÉSECTIONS

Dans un procès de collaboration contre des déserteurs, on cita une lettre qui reflétait – au-delà d'une certaine emphase – la pensée de beaucoup de jeunes soldats germanophones. La lettre qui portait d'ailleurs l'en-tête du 3A de Liège, datait du 23 décembre 1939. « Je souhaite que le nouvel an sera pour nous l'an de la libération et que, pour nous, si les cloches de Noël sonnent de nouveau dans le pays allemand étendu, elles seront en même temps les cloches de la paix et de la victoire ».¹⁰⁷

99 AMAEB 11246 A (Eupen-Malmedy), *Cabinet du Premier ministre pour Ambassadeur*, 05.04.1940, annexe, p. 1.

100 *Ibidem*

101 Clout, «Vor 50 Jahren...», p. 139 qui reproduit le témoignage fiable d'un lieutenant-colonel honoraire.

102 *Annuaire administratif et judiciaire de la Belgique et de la capitale*, 1940, p. 66.

103 *Cabinet du Premier ministre...*, annexe, p. 2.

104 *Idem*, annexe, p. 3.

105 *Idem*, p. 1.

106 *Idem*, annexe, p. 4.

107 *Grenz-Echo*, 06.06.1947, p. 4.

Le nombre exact de déserteurs parmi les soldats germanophones ne peut plus être déterminé à l'heure actuelle. Certains ont avancé que 139 des 1560 soldats auraient déserté de l'armée belge.¹⁰⁸ Il est probable que leur nombre était encore plus grand. Une estimation de 10% de déserteurs semble être plus réaliste. Schärer avance le chiffre spectaculaire de 45 miliciens de Saint-Vith des classes 1939 et 1940 sur un total de 100 qui auraient déserté.¹⁰⁹

Les déserteurs ne voulaient plus attendre l'arrivée de la *Wehrmacht* à Eupen-Malmedy tant espérée et attendue, et la plupart d'entre eux choisirent l'affectation dans des unités allemandes en vue de contribuer activement à la « libération ». La plupart gagnèrent les *Brandenburger* et servirent comme *ortskundige Volksdeutsche* aux côtés des unités combattantes de ce régiment.¹¹⁰ On pense qu'entre 120 et 150 habitants des territoires d'Eupen-Malmedy avaient intégré ce *Bau-Lehr-Bataillon z.b.V. 800*, mais il ne s'agit pas exclusivement de déserteurs.¹¹¹ Le noyau de cette participation de « Néo-Belges » dans cette troupe résida dans une demande de l'*Abwehrnebenstelle* de Cologne du 20 octobre 1939 qui avait reçu la proposition de former une *Kampforganisation der Heimattreuen Front*.¹¹²

La désertion était organisée – du moins dans l'Eifel (les communes du sud) – par les groupes locaux du *HF* qui entretenaient de très bonnes relations avec l'Allemagne. Derrière ces groupes se cachaient deux éminents leaders eupénois du parti pro-allemand : Erich Miessen et Joseph Kerres.¹¹³ Le 18 avril 1940, la police arrêta quatre habitants de Saint-Vith qu'elle accusa d'avoir favorisé le passage illégal de la frontière dans 50 cas, chiffre qui correspond très bien aux 45 déserteurs déjà évoqués.¹¹⁴

Pour les observateurs du *VDA*, la motivation des déserteurs était inséparablement liée aux TAA : « Quelques arrestations et perquisitions chez des membres actifs du *HF* prouvent que les Belges commencent à se méfier à cause de la désertion de miliciens d'Eupen-Malmedy en vue de gagner l'Allemagne ». ¹¹⁵ Le rap-

108 Hubert Willems, « La fidélité des miliciens et mobilisés d'Eupen-Malmedy-Saint-Vith », in : *Le Contact patriotique*, n°21, septembre – octobre 1987, p. 34. Sans données chiffrées : Etienne Verhoeyen, « De duitse Abwehr in België (september 1939 – mei 1940) », in : *RBHM*, XXX-4, décembre 1993, p. 279 sv.

109 Schärer, *Annexionspolitik...*, p. 43. Il se base sur un article de la *Sankt-Vith-Zeitung* du 20.05.1941, journal étant alors logiquement contrôlé par les Allemands.

110 A. Bicar, « Le 10 mai dans la région de Saint-Vith, entre la frontière allemande et les positions du 3^e Régiment de Chasseurs Ardennais, sur la Salm », in : *RBHM* (tiré à part), XXVI-7, septembre 1986, p. 524-525.

111 Etienne Verhoeyen, *La Belgique occupée*, Bruxelles, 1994, p. 519.

112 GRMA, T 311/R 215/F 615 et 627, cité d'après : Verhoeyen, « De duitse Abwehr... », p. 280 n. 44.

113 Toussaint, *Verlorene Jahre...*, p. 365-378 ; Sarlette, « Die Eisenbahnstrecke Nr. 45... », p. 161.

114 *Grenz-Echo*, 18.04.1940, p. 3.

115 LVR, *Bericht über die Lage in Eupen-Malmedy vor und nach dem belgischen Alarm im Januar 1940*, n°4745.

port du cordonnier Schmitzer, déjà cité, justifia les désertions : « Il n'est pas surprenant que ces fermiers de l'Eifel, tellement accoutumés à leur liberté se dérobent de ce traitement différent et viennent au *Reich*, d'autant plus que nous espérons qu'après les conflits guerriers notre dû nous sera payé ». ¹¹⁶

Au cabinet du Premier ministre, on établit le même lien entre cause et effet : « Les rapports de la Sûreté Publique et les rapports des commissaires d'arrondissement confirment que les désertions, chaque jour plus fréquentes, s'opèrent parmi les miliciens affiliés au *HF*. De véritables organisations ont été mises sur pied dans les cantons de l'est qui ont pour but, lors du retour en congé de nos jeunes gens, d'exciter ceux-ci à désertir leurs unités. Les raisons qui sont invoquées sont, chaque fois, que ces jeunes sont traités en Belgique de deuxième zone, qu'ils sont versés dans des unités disciplinaires, soumis à un régime d'enfer... ». ¹¹⁷

Cependant, contrairement à ce que l'on pourrait croire, les désertions faisaient également l'objet de plaintes, émanant et des milieux pro-allemands à Eupen-Malmedy et d'autorités allemandes. Il s'agit d'un bel exemple pour la rivalité entre les différents organismes du *Reich*, analysée à travers le concept de polycratie.

Le 21 février 1940, Martin Luther, membre de la *Deutschlandabteilung* du ministère des Affaires étrangères, adressa une lettre au major e.r. von Rechenberg, membre du *Reichskriegerbund*. « Le ministère des Affaires étrangères exige que vous mettiez au courant les autorités du *Reichskriegerbund* et en particulier sa centrale du district d'Aix-la-Chapelle qu'aucun soutien ne peut être apporté aux efforts de jeunes gens d'Eupen-Malmedy d'échapper au service militaire belge par fuite vers l'Allemagne. Cette fuite de n'importe quel nombre de résidents d'Eupen-Malmedy pourrait avoir comme conséquence un affaiblissement de l'élément ethnique allemand ». ¹¹⁸ A travers le vocabulaire typique utilisant l'argument ethnique, les hauts fonctionnaires de Berlin – sachant évidemment que l'attaque de la Belgique devait avoir lieu sous peu – voulaient garantir que la population d'Eupen-Malmedy serait du « bon » côté lors de l'invasion.

Les représentants du groupe local d'Eupen du *HF* utilisèrent des arguments différents lors d'un entretien avec le chargé du *VDA* pour la région *Nordrhein*, Franz Thedieck, futur membre de l'administration militaire de Bruxelles. Walther Rexroth, bourgmestre de la ville pendant la guerre, se plaignit du fait que des désertions aient été encouragées par « je ne sais quel organisme allemand ». Les leaders eupénois du *HF* pensaient que les soldats germanophones pourraient être plus utiles pour le mouvement pro-allemand en portant l'uniforme belge. ¹¹⁹ De quelle utilité parlaient-ils ? Cette question reste sans réponse.

116 LVR, *NS-Reichsbund für Leibeserziehungen. Bericht von Karl Schmitzer aus Eupen*, 01.04.1940, n°4741.

117 *Cabinet du Premier ministre...*, annexe, p. 2-3.

118 *Documents on German Foreign Policy, 1918-1945*, série D, Vol. VIII (04.09.1939 – 18.04.1940), London, 1954, n°632, p. 807-808.

119 LVR, *Lettre du 15 avril 1940*, Schriftwechsel A-F, n°4738.

Un Eupenois se souvint que dans son unité il y eut un cas spectaculaire de désertion. Sur les onze germanophones de cette compagnie de transport, huit ne seraient pas revenus d'une permission. Tous seraient partis pour l'Allemagne.¹²⁰ Il eut été illusoire de croire que des désertions ne seraient pas produites avec des habitants du nord des cantons. Mais le degré d'organisation et les cas connus laissent penser que les habitants de l'Eifel étaient plus disposés à changer d'uniforme avant le début des hostilités.

On constate également que le nombre de désertions entre le mois de mars et le 10 mai 1940 était pratiquement nul. Il semble donc que l'ordre de Berlin d'arrêter les encouragements ait été suivi par les organismes allemands.

5. La campagne des dix-huit jours

5.1 LA CAMPAGNE MILITAIRE

Il ne peut être question de livrer ici une description détaillée des mouvements que des unités comportant des soldats germanophones ont effectués entre le 10 mai 1940 et la capitulation de l'armée belge. Vu le manque de sources, cela constituerait d'ailleurs une mission impossible. Nous allons interroger les sources à travers la question qui nous occupe depuis le début de cette étude : la création d'unités germanophones a-t-elle oui ou non été une erreur des autorités militaires ? Nous allons voir que des généralisations et jugements globaux ne permettent pas des explications satisfaisantes. La réalité était plus variée que celle que les témoins ont pu cerner pendant les événements et plus complexe que beaucoup d'interprétations rétrospectives.

Donnons d'abord la parole aux concernés. Un des mobilisés qui avait effectué son service militaire en 1931 dans la 4/2Cy à Eupen décrit son expérience de soldat dans les TAA dans son journal : « Nous avons découvert la guerre comme elle n'a été vue que très rarement. Nous avons vu l'optimisme des Français et des Anglais pendant les premiers jours de la guerre, vécu les préparatifs du recul 'victorieux' des Tammies à Dunkerque, assisté au repli de ceux qui avaient fui leurs maisons et fermes pour trouver de la protection 'sûre' en France et qui revenaient pleins de déception et d'amertume. Nous avons vécu jour par jour parmi ces hommes tristes et vu la souffrance et le chagrin d'un peuple trahi. Nous avons vu Dunkerque en flammes et beaucoup d'autres localités complètement détruites en Flandre et au nord de la France, finalement nous avons assisté à l'avance victorieuse des Allemands et étions contents d'avoir sauvé notre peau et de revoir notre région natale intouchée ».¹²¹ Ces paroles pointues reflètent assez bien les expériences que firent nombre de soldats germanophones pendant la campagne des

dix-huit-jours. En effet, les unités de TAA se trouvèrent dans un mouvement de repli permanent, d'abord en direction de la côte belge, puis en direction du Nord de la France. « Nous étions déjà mal équipés, mais quand nous avons vu les Français... ».¹²² Arrêter le *Blitz* allemand semblait alors utopique.

Une grande partie des mobilisés germanophones fit partie du 5A. Après que ce régiment ait quitté Namur, il s'orienta au nord de la Sambre. Sous la pression allemande, il atteignit l'Escaut puis le Lys. Derrière le Mandel, l'artillerie fut rattrapée par les Allemands. La suite fut un chaos menant à la dispersion des éléments de la troupe. Beaucoup de soldats tombèrent, ou furent faits prisonniers, d'autres tentèrent de joindre des unités encore intactes.¹²³

Au moment où la victoire allemande devint une certitude, beaucoup d'éléments pro-allemands osèrent montrer leur vrai visage. « La 9/III/3A était à peu près composée exclusivement de militaires des cantons rédimés [...]. Les soldats étaient sous l'influence de quelques meneurs du *Heimatreue Front*. Le 12 mai, lors d'une attaque par avion sur la route de Hannut à Huy environ 40 soldats de la batterie ont déserté et j'ai dû menacer le reste de mon pistolet pour les faire remonter à cheval. Pendant la campagne, plusieurs gradés se sont perdus et je ne les ai jamais revus. [...] Tout ce qui restait a été fait prisonnier à Gids (Dixmuiden) le 29 mai 1940 ».¹²⁴ Des récits semblables pour les TAA : « Pendant la conférence des officiers où nous avons reçu des instructions du capitaine de bataillon, les soldats étaient entrés en contact avec les troupes allemandes et commençaient à fraterniser avec eux. Le bruit courait immédiatement que tous les soldats des cantons rédimés étaient démobilisés d'office et libérés de toutes obligations militaires. La nuit étant survenue, il n'a plus été possible de faire aucun rassemblement, la plupart des soldats s'étant déjà mis en route isolément pour rentrer chez eux ».¹²⁵

Si d'une manière générale, les soldats germanophones se conduisirent parfaitement au cours de la campagne ou, en tout cas, se comportèrent comme la plupart des autres soldats belges, il est très difficile de donner une vision nuancée de ces événements. On peut croire que la volonté de rentrer le plus vite possible dans la région natale, « libérée » par les Allemands, était très grande chez beaucoup de soldats. En ce qui concerne les « fraternisations » avec des soldats allemands, il s'agit de ne pas sous-estimer le facteur linguistique (en plus d'une motivation politique) qui permit logiquement une entrée en contact rapide. Un passage qui mérite notre attention à la lumière de la problématique des TAA est celui où le sous-lieutenant du 9/III/3A parla de ces soldats qui étaient « sous l'influence des quelques meneurs du *Heimatreue Front* ». Contrairement à la volonté déclarée de l'EMGA, du ministère de la DN, mais aussi du Cabinet du Premier ministre, des

¹²² *Idem*, p. 232.

¹²³ Charlier, *Nos artilleurs...*, p. 16.

¹²⁴ SGRS/SA, *Rapport du sous-lieutenant Résimont, dossier 3A*, cité d'après : Baltus, *L'insertion des germanophones...*, p. 47.

¹²⁵ SGRS/SA, *Rapport du sous-lieutenant de réserve Wagner, dossier 14TAA*, cité d'après Baltus, *L'insertion des germanophones...*, p. 48.

¹²⁰ Toussaint, *Bittere Erfahrungen...*, p. 293.

¹²¹ Toussaint, *Verlorene Jahre...*, p. 144.

éléments manifestement « pro-allemands » se retrouvaient toujours au sein d'unités combattantes.

La rumeur citée par le sous-lieutenant du 14TAA à l'égard d'une éventuelle démobilisation des soldats germanophones au cours de la campagne est dénuée de tout fondement. Par contre, les autorités allemandes s'occupèrent assez rapidement du sort de ces soldats – dans le contexte de l'annexion *de facto* des territoires d'Eupen-Malmedy par le Reich le 18 mai 1940.¹²⁶

5.2 LE RETOUR DES SOLDATS APRÈS LA CAPITULATION BELGE

« Quant aux ressortissants des cantons d'Eupen et de Malmedy, qui devenaient Allemands de plein droit, ils furent renvoyés chez eux sur le champ. Ces mesures s'appliquèrent non seulement aux prisonniers du 28 mai, mais aussi à ceux qui étaient déjà internés en Allemagne ». ¹²⁷ En réalité, le sort des soldats germanophones en mai 1940 fut très varié. Toujours est-il qu'il jetait une ombre sur la joie engendrée par la « libération » du territoire par les Allemands.

Le 18 mai 1940, les *Eupener Nachrichten*, qui, entre-temps, avaient bien sûr abandonné le ton modéré d'avant-guerre s'interrogèrent « quand est-ce que nos gars vont revenir ? ». « Personne ne peut nous renseigner sur le sort de nos gars. Certains avaient la chance d'être en congé, d'autres ont réussi à atteindre les Cantons. D'autres ont été faits prisonniers avec des troupes belges et ont été internés en Allemagne. Mais une partie a déjà été libérée et est arrivée à Eupen. Mais la plus grande partie des soldats 'néo-belges' se retrouve encore à l'intérieur du pays [...]. Mais nous espérons que les troupes allemandes vont libérer ces autres gars pendant leur avancée [...] ». ¹²⁸

Paul Charlier se souvient que des prisonniers de langue allemande de son unité – le 5A – furent internés au camp de Fallingbostel, près d'Hanovre, que les derniers ne quittèrent qu'en 1941.¹²⁹ Il se rappela également que des prisonniers germanophones qui se trouvaient avec lui dans une prison à Lokeren lui promirent de l'aider à regagner Liège au moment où ils purent retourner dans les cantons.¹³⁰

Après l'annexion des territoires d'Eupen-Malmedy et des « dix communes », des membres du VDA entreprirent quelques « voyages d'inspection » dans les cantons. On peut lire dans un rapport que « sur la Place du Marché à Eupen, quelques centaines de personnes attendaient anxieusement et fiévreusement le retour de

leurs proches ». ¹³¹ Un autre rapport note : « Même si j'ai constaté que tous les jours un grand nombre de *Volksdeutsche* a pu quitter l'armée belge, il serait souhaitable, dans l'intérêt de la population de laisser rentrer le plus vite possible tous les *Volksdeutsche*. J'ai appris que 40 des *Volksdeutsche* qui ont servi dans l'armée belge sont tombés jusqu'au 12 juin [...] ». ¹³² Ce dernier chiffre nous amène naturellement à la question des victimes de la campagne des dix-huit jours. Schärer a repris le nombre de morts colportés par ce rapport.¹³³ Toussaint a relevé sur base de documents provenant des administrations communales 17 morts.¹³⁴ Ce chiffre nous paraît plus fiable. Au moment de la rédaction du rapport, tous les soldats n'étaient pas encore retournés dans les cantons. Il est fort probable que le responsable du VDA en classa parmi les victimes. De plus, aucun cas d'une attaque allemande qui aurait touché un nombre important de soldats germanophones n'est connu.

6. Dans le Reich

La question des « enrôlés de force », des soldats originaires d'Eupen-Malmedy ayant porté l'uniforme allemand pendant la Seconde Guerre mondiale a déjà fait couler beaucoup d'encre. Comme il l'a déjà été signalé au début de ce travail, 8700 jeunes hommes durent combattre dans la *Wehrmacht*, dont une partie qui avait porté l'uniforme belge pendant la campagne des dix-huit jours. Il s'agit incontestablement de l'expérience la plus douloureuse dans la mémoire collective des Belges germanophones. Aussi à cause des séquelles : les négociations pour une indemnisation de ces soldats par l'Allemagne et un statut juridique en Belgique se sont étendues sur plus de trois décennies.¹³⁵

La problématique autour de ces soldats nous permet de glisser quelques remarques concernant les tendances de victimisation dont l'histoire des Belges germanophones fait l'objet – surtout aux discours politiques et sociaux.¹³⁶ Le terme d'« enrôlé de force » va dans cette direction. Tout soldat mobilisé dans une guerre, n'est-il pas un enrôlé de force ? La libération par les Allemands et l'annexion par celle-ci – contre laquelle la Belgique ne protesta que très mollement et ce, seulement en 1943 ¹³⁷ – n'avaient-elles pas été saluées par la population ? N'était-il pas logique de la part des Allemands d'enrôler les « libérés » qu'ils considéraient comme des Allemands ?

126 LVR, *Bericht über eine Fahrt nach Eupen-Malmedy*, 03.06.1940, n°4741.

132 LVR, *Bericht über eine Inspektionsreise*, Juin 1940, n°4738.

133 Schärer, *Deutsche Annexionspolitik...*, p. 159.

134 Toussaint, *Verlorene Jahre...*, annexe.

135 Cremer et Mießen, *Spuren...*, p. 19-20 ; Nicolas Dewald, *L'indemnisation des enrôlés de force dans l'armée allemande*, mémoire de licence en histoire, ULg, Liège, 2005.

136 Andreas Fickers, « Gedächtnisopfer. Erinnern und vergessen in der Vergangenheitspolitik der deutschsprachigen Belgier im 20. Jahrhundert », in : *Zeitenblicke*, 3 (2004), n°1, § 36-41, <http://zeitenblicke.historicum.net/2004/01/fickers> [27.09.2005].

137 Luc de Vos et Thibaut Vandamme, « Der Verzicht Belgiens auf die Ostkantone im Jahre 1940 », in : *Zwischen Venn und Schneifel*, 1995/7, p. 119-122.

126 Sur le problème de cette annexion et de ses conséquences, voir Brüll, « Un passé... », p. 35.

127 Eudore Gillet, « Histoire des sous-officiers et soldats belges prisonniers de guerre », in : *R.B.H.M.*, mars 1988, p. 359.

128 *Eupener Nachrichten*, 18.05.1940, p. 3. D'autres articles y parurent les 21.05., 27.05., 29.05. et 31.05.1940.

129 Charlier, *Nos artilleurs...*, p. 17.

130 CEGES, *Interview...*, p. 14.

Puis, par un retournement de la méfiance belge symbolisée par les TAA, les Allemands n'avaient-ils pas envoyé les nouveaux soldats au front de l'est parce qu'on les considérait comme des *unsichere Heerespflichtige* (miliciens peu sûrs) ? Ici, la réalité était plus prosaïque : au moment de l'enrôlement après 1941, il s'agissait d'une pure nécessité militaire, la *Wehrmacht* étant engagée surtout au front de l'est.

Ces réflexions ne contestent en aucun cas le droit des concernés à des indemnités et ne veulent surtout pas nier la douleur engendrée par les expériences traumatisantes de la guerre, par la perte de plus de 3400 jeunes hommes dans cette guerre et le terrible sentiment d'attente pour ceux dont des proches avaient été faits prisonniers en Russie. Elles invitent toutefois à adopter un regard plus distancié sur ces événements qui permettrait une mémoire plus véritable.

7. La Ré-intégration des germanophones dans l'armée belge après 1945

Une circulaire de l'EMGA datant du mois de juin 1946 traita pour la première fois après de la guerre la question des miliciens germanophones. On décida « (c) qu'il n'est pas opportun de reporter à 1953, année au cours de laquelle l'enseignement obligatoire du français fera sentir ses premiers effets, l'appel des miliciens des Cantons de l'Est ». ¹³⁸ Un arrêté du 27 février 1947 fixa à ce sujet dans son article premier : « Les miliciens nés avant le 1^{er} janvier 1928 et inscrits pour la milice dans les communes des cantons d'Eupen, Malmedy et Saint-Vith sont dispensés du service actif en temps de paix, sauf s'ils manifestent le désir contraire. Ils sont maintenus dans la réserve de recrutement et traités sous tous autres rapports comme des miliciens de la classe à laquelle leur âge les rattache ». ¹³⁹ En effet, les classes 1926 et 1927 se composaient dans leur grande majorité d'anciens soldats de la *Wehrmacht*, qui avaient été prisonniers de guerre. Cependant, dans la classe 1928, on trouva également des jeunes hommes ayant porté l'uniforme allemand de batteries antiaériennes (*Flak*) pendant les derniers mois de la guerre. Cette classe, composée d'une centaine de miliciens, commença finalement son service militaire en mai 1949. Leur unité, commandée en français, fut le 4^e Peloton de la 5^e/4CIP. ¹⁴⁰

Au cœur de la problématique des miliciens germanophones se trouvait alors la « disposition mentale » de ceux-ci. A l'occasion des séances de la conférence

interministérielle pour les Cantons de l'Est, le ministre de l'Intérieur, le libéral Auguste Buisseret, mit à plusieurs reprises les autorités militaires en garde contre des idées nazies que les miliciens de la région pourraient propager à l'armée. ¹⁴¹ La ligne de conduite, souhaitée par la politique et adaptée par les autorités militaires, fut claire : la politique militaire à l'égard des miliciens germanophones devait s'orienter à la politique d'assimilation dont les cantons faisaient l'objet dans les années d'après-guerre. Dans la circulaire de juin 1946, citée précédemment, l'EMGA avait fixé « (a) que la politique basée sur le respect des droits individuels a conduit dans les Cantons de l'Est à un échec certain les dix dernières années » et « (b) que l'armée pourrait si bien compléter l'action de l'école qui enseignera obligatoirement le français ». ¹⁴² Lorsque l'enrôlement des premiers miliciens approcha, le ministère de la DN établit dans une note qu'« il serait, dans le stade actuel de l'assimilation, désirable de répartir les jeunes gens originaires des cantons de l'est dans quelques unités ou formations de l'intérieur, stationnées dans une grande ville du pays. Ces unités disposeraient d'un cadre instructeur choisi particulièrement et connaissant la langue allemande ». ¹⁴³ Une circulaire du 25 mars 1948 avait d'ailleurs porté à quinze ans la période pendant laquelle les miliciens germanophones devaient être stationnés exclusivement en territoire francophone. ¹⁴⁴ Quant aux lieux de stationnement, les miliciens germanophones se retrouvaient en effet le plus souvent à Liège et Namur, plus tard à Vielsalm. Par contre, en ce qui concerne la connaissance de la langue allemande des officiers, l'EMGA n'était pas capable de trouver un nombre suffisant. Outre la volonté d'assimilation, une explication semble résider dans le fait qu'on avait besoin des officiers maîtrisant l'allemand dans l'Armée Belge d'Occupation (ABO) en Allemagne.

Derrière la politique gouvernementale à l'égard des miliciens germanophones se trouve incontestablement l'« homme fort des cantons de l'est » des années d'après-guerre : le commissaire d'arrondissement adjoint Henri Hoen. En tant que membre de la conférence interministérielle et connaisseur de la situation dans les cantons, il exerça une influence considérable sur la politique menée envers les habitants de ceux-ci. Il incorporait la politique d'assimilation, propageait une éducation civique dure (même s'il devint plus modéré dans la suite) et, symbolisait, aux yeux de la population, la politique sévère en matière de permis de passages de la frontière belge-allemande. Son principal moyen d'expression était le rapport

¹⁴¹ *Le Soir*, 20.02.1947.

¹⁴² Cf. n. 138. Pour la politique d'assimilation dans l'enseignement, voir : « Carlo Lejeune, Der lange Weg zum Lebensbegleitenden Lernen. Von Tafel, Griffel, Rutenstock zur Bildung für alle », in : Freddy Cremer, Andreas Fickers et Carlo Lejeune (éds.), *Spuren in die Zukunft. Anmerkungen zu einem bewegten Jahrhundert*, Saint-Vith, 2001, p. 51-52 et 55-56.

¹⁴³ *Rapport annuel du Commissariat d'arrondissement adjoint de Malmedy*, exercice 1948, Malmedy, 1949, p. 11.

¹⁴⁴ *Circulaire du ministère de l'Intérieur à l'administration des affaires provinciales et communales*, Cantons de l'Est n°5001-V-04, 25.03.1948, cité d'après : Jenniges, « Die belgische Wehrdienstpolitik... », p. 158.

¹³⁸ SGRS/SA, *Circulaire de l'état-major général à toutes les autorités militaires*, juin 1946, dossier sur le régime linguistique des unités, sous-dossier 7, cité d'après : Baltus, *L'insertion des germanophones...*, p. 52-53.

¹³⁹ H. Jeunehomme, *Législation organique de milice*, Imprimeries nationales des invalides de guerre, Liège, 1948, p. 65.

¹⁴⁰ Hubert Jenniges, « Die belgische Wehrdienstpolitik für die deutschsprachigen Rekruten in den ersten Nachkriegsjahren », in : *Zwischen Venn und Schneifel*, 2003/8, p. 157-158.

annuel destiné au gouverneur de la province de Liège et qui comporta une description de la situation dans les cantons de l'est. « L'incorporation des premiers rappelés depuis la libération – levée 1948 – a donné lieu à des tergiversations. [...] Au cours d'une réunion, j'ai estimé devoir suggérer, dans le but de l'assimilation, de mélanger ces miliciens à leurs compatriotes français et flamands de l'intérieur du pays, tout en leur procurant des instructeurs qui comprendraient la langue allemande et connaîtraient les coutumes des cantons de l'est ». On constate que la note du ministère de la DN reprit exactement ces suggestions de Hoen. Celui-ci ajouta sur un ton non dénué d'un certain sarcasme : « J'ai estimé également qu'il ne convenait pas de les placer dans des régiments stationnés en zone d'occupation en Allemagne pour ne pas contrarier leur orientation vers l'ouest. [...] J'ai reçu à mon office un certain nombre de protestations de parents qui auraient voulu que leurs fils servent dans un régiment en Allemagne. Je suis heureux d'avoir pu les en dissuader, voire les convaincre de ce que, si les portes de l'Allemagne avaient été ouvertes, depuis 1940, jusqu'à la libération, pour la population des cantons de l'est, il convenait à présent de faire connaître à la nouvelle génération les beautés de notre pays et de lui procurer l'occasion de se créer des relations à l'intérieur de la Belgique ». ¹⁴⁵ Il ressort d'une intervention parlementaire du député démocrate-chrétien, Peter Kofferschlager, que le ministère de la DN fut encore en 1956 réticent à envoyer des miliciens germanophones en Allemagne. Il y eut cependant quelques rares exceptions. ¹⁴⁶

Quel était le traitement des soldats germanophones au sein de l'armée après 1945 ? Jenniges pense que les sentiments à leur égard étaient les mêmes que dans tout autre domaine : ils variaient entre haine, manque de respect, apathie et sympathie pour le passé de cette région et de ses habitants. ¹⁴⁷ Baltus porte un jugement plus positif sur l'attitude des cadres à l'égard de leurs miliciens. « Toute exception confirmant la règle, les miliciens d'expression allemande étaient traités de la même manière que tout autre milicien ». ¹⁴⁸

Après qu'on ait recréé une première unité germanophone en 1952, en même temps que la nouvelle création du 3ChA, une compagnie d'instruction germanophone fut remise sur pied en 1955. ¹⁴⁹ À partir de ce moment, la garnison de Vielsalm avec ses Chasseurs Ardennais devint la compagnie germanophone « par excellence », et ce jusqu'à suspension du service militaire en 1994. ¹⁵⁰ La décennie 1950 peut être qualifiée d'une période de normalisation progressive. La peur de tendances pro-allemandes disparut. Une entorse manifeste à la loi était par contre

le fait de ne pas appliquer les lois linguistiques aux commandements « par crainte de réactions pénibles du public à l'audition de commandements allemands ». ¹⁵¹ Le plus grand problème était celui des cadres. Comme toujours, depuis les années 1920, le manque d'officiers connaissant l'allemand était trop réduit.

8. Considérations finales

L'insertion des germanophones dans l'armée belge a constitué sans aucun doute un « cas de test » pour les autorités militaires, mais également pour les instances politiques responsables. En reprenant l'image classique de la balance, on pourrait dire que le côté positif domine légèrement le négatif. En effet, dès le début des années 1920, l'armée cherchait des solutions pour l'intégration de soldats qui ne connaissaient ni le français, ni le flamand. Nous avons vu que les difficultés rencontrées étaient grandes.

Si l'on voulait caractériser les années 1935 à 1950, l'on devrait probablement recourir au concept de méfiance. L'apothéose est sans aucun doute constitué par la question délicate des TAA. Il est aujourd'hui une certitude que la volonté déclarée de l'EMGA était de retirer tous les germanophones – loyaux ou pas – des unités combattantes. Après la guerre, l'armée était beaucoup influencée par la politique générale à l'égard des cantons de l'est et sacrifiait l'allemand aux intérêts de l'assimilation.

On ne peut que souligner que l'armée au cours des années 1950 abandonna cette voie et recréa des unités de langue allemande, bien avant que l'enseignement commençât à donner à l'allemand la place qui revient à la langue maternelle.

L'armée belge s'est trouvée avec les Belges de langue allemande dans une zone de tension. Très souvent, le service militaire constituait le premier contact avec le reste du pays, et, dans une ambiance de nationalisme exacerbé comme durant l'entre-deux-guerres, cette expérience pouvait être décisive de l'image que les « Néo-Belges » se faisaient de leur nouvelle patrie.

Ainsi, il ne s'agit nullement d'un travail d'histoire militaire pure, il s'est efforcé d'analyser et de comprendre les mentalités de l'époque. Une époque qui, souvent déjà, paraît bien loin, alors que ces séquelles ont longtemps dominé le discours politique et social dans l'actuelle Communauté germanophone de Belgique.

Dans une perspective plus générale, cette étude constitue également une invitation à la découverte du « passé mouvementé » de la petite région à l'est du pays à travers un sujet plus spécifique.

¹⁴⁵ Rapport annuel..., exercice 1948, Malmedy, 1949, p. 73.

¹⁴⁶ Annales Parlementaires Chambre, 1956, p. 8-16.

¹⁴⁷ Jenniges, «Die belgische Wehrdienstpolitik...», p. 158.

¹⁴⁸ Baltus, L'insertion des germanophones..., p. 53.

¹⁴⁹ Idem, p. 55.

¹⁵⁰ Voir le récit de Rudy Lejeune, « „Wir brauchen deutschsprachige Offiziere“. Die belgische Armee und die Deutschsprachigen nach dem 2. Weltkrieg », in : Zwischen Venn und Schneifel, 2003/6, p. 116-117.

¹⁵¹ SCRS/SA, Rapport annuel sur l'application de la loi linguistique, 1958, p. 49, cité d'après : Baltus, L'insertion des germanophones..., p. 56.

Abréviations

A :	régiment d'artillerie
AEE :	archives de l'Etat à Eupen
AMAEB :	archives du ministère des Affaires étrangères
BEM :	breveté d'état-major
CA :	corps d'armée
ChA :	chasseurs ardennais
Cie :	Compagnie
CT :	corps des transports
Cy :	cyclistes
DI :	division d'infanterie
EMGA :	état-major général de l'armée
GRMA :	German Recorded Microfilms at Alexandria (USA)
HF :	Heimattreue Front
Li :	régiment de ligne
LVR :	archives du Landschaftsverband Rheinland Pulheim (Cologne)
MDN:	ministère de la Défense nationale
MRAHM :	centre de documentation du Musée royal de l'armée et d'histoire militaire
RBHM :	Revue belge d'histoire militaire
SGRS/SA :	service général renseignement et sécurité / section archives (anciennement CDH)
Sipo:	Sicherheitspolizei
TAA :	troupes auxiliaires d'armée
ULB:	archives de l'université libre de Bruxelles
VDA :	Verein für das Deutschtum im Ausland

Christoph BRÜLL
licencié-agrégé en histoire,
DEA en relations internationales et intégration européenne (ULg)
doctorant en histoire contemporaine à l'université de Iéna (RFA)